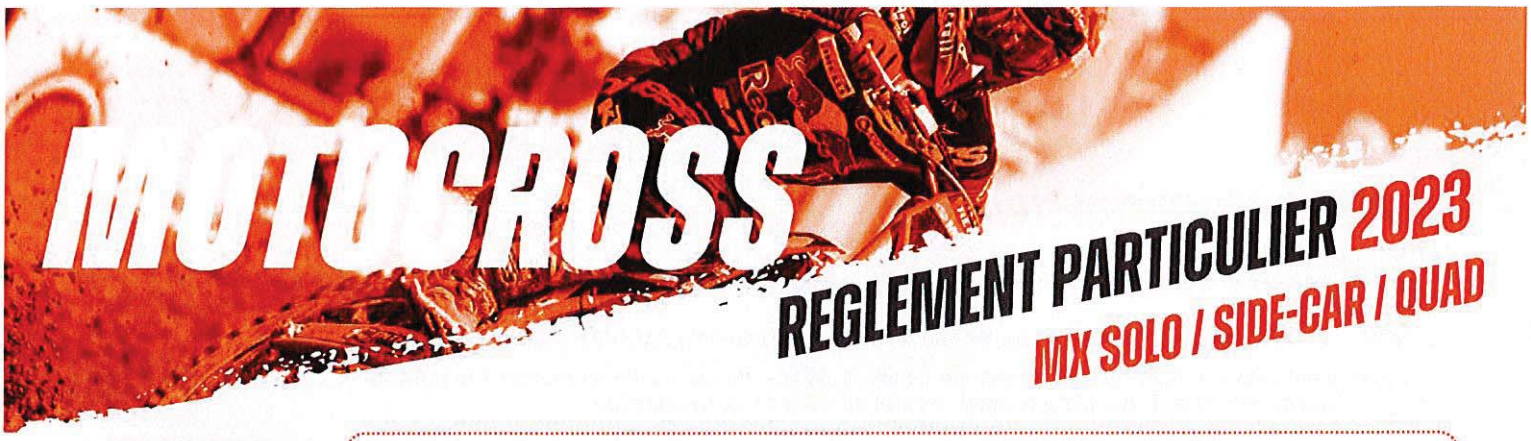

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : LES MORFALOUX C3379 — **N° d'épreuve FFM :** 448
E-mail : mcmorfalous@gmail.com — **Date :** 09-10/04/2023
Téléphone : 07 84 44 86 06 — **Lieu :** VIX 85
Organisateur technique : DRAPEAU GABY / Mathieu Réveillère

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Chevalereau Loïc	Licence : 285375
Président du Jury ou Arbitre*	Legris Franck	Licence : 179400
Membre du Jury	Lardeux Pascal	Licence : 014489
Membre du Jury	Morin Jean Francois	Licence : 046535
Commissaire technique responsable	Sureau Christophe	Licence : 195527
Responsable du chronométrage	Zilli Aurélia	Licence : 085891

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Vendée Open	13		125 à 650cc	35€
Vendée 125cc	13		125cc 2T	35€
Vendée Critérium	15 13 mxf		125cc à 650cc	35€
Ligue et Vendée Quad	13		125cc à 750cc	~~27€~~ 35 €
Vendée Espoir 85	9	16	85cc/150cc 4T	17€
Vendée Minicross	7	11	50cc à 65cc	17€

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Dr Lambert Thomas

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche ..... Fontenay le compte

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 15

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... Têrtre des voyers

Adresse ..... 85770 Vix

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1150

Largeur minimum de la piste 6

Largeur de la grille 23

Longueur de la ligne droite de départ 80

Nombre d'OCP* 12

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :	
Pendant les essais :	40
En manche :	34

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :	
Pendant les essais :	30
En manche :	15 25

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : 17/01/2023	DATE : 27 JANVIER 2023	DATE : 01/02/2023
MOTO CLUB Les MORTICOLES 85150 VIX	LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE Secrétariat	NUMÉRO : 23/0070

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

N° d'épreuve FFM ———— 448
Moto-Club ———— Morfalous
Date ———— 09-10/04/2023
Lieu ———— VIX 85

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ———— 09/04/2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8h	11h30	Contrôles administratifs		
8h	13h	Contrôles techniques		
13h	13h15	Essais Libres + Chronos	Vendée 125 A	5min + 10min
13h20	13h35	Essais Libres + Chronos	Vendée125 B	5min +10min
13h40	14h	Essais Libres + Chronos	Vendée ligue Quad A	5min + 15min
14h05	14h25	Essais Libres + Chronos	Vendée ligue Quad B	5min + 15min
14h25	14h40	Pause		
14h40	14h55	Manche 1	Vendée 125 Non Qualifiés	12min + 1Tr
15h	15h20	Manche 1	Vendée 125 Qualifiés	15min + 1Tr
15h25	15h40	Manche 1	Vendée ligue Quad NQ	12min + 1Tr
15h45	16h05	Manche 1	Vendée ligue Quad Qualifiés	15min + 1Tr
16h05	16h20	Pause		
16h20	16h35	Manche 2	Vendée 125 Non Qualifiés	12min + 1Tr
16h40	17h	Manche 2	Vendée 125 Qualifiés	15min + 1Tr
17h05	17h20	Manche 2	Vendée ligue Quad NQ	12min + 1Tr
17h25	17h45	Manche 2	Vendée ligue Quad Qualifiés	15min + 1Tr
17h45	18h	Pause		
18h	18h20	Manche 3	Vendée 125 Qualifiés	15min + 1Tr
18h25	18h45	Manche 3	Vendée ligue Quad Qualifiés	15min + 1 Tr
19h	19h30	Remise des Prix		

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date 10/04/2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7h	8h	Contrôles administratifs		
7h	8h	Contrôles techniques		
8h	8h15	Essais Libres + Chronos	Vendée Open A	5min +10
8h20	8h35	Essais Libres + Chronos	Vendée Open B	5min +10
8h40	8h55	Essais Libres + Chronos	Vendée Critérium A	5min +10
9h	9h15	Essais Libres + Chronos	Vendée Critérium B	5min +10
9h20	9h35	Essais Libres + Chronos	Vendée Critérium C	5min +10
9h40	9h55	Essais Libres + Chronos	Vendée Minicross	5min +10
10h	10h15	Essais Libres + Chronos	Vendée 85	5min +10
10h15	10h40	Pause		
10h40	11h	Manche 1	Vendée Open Qualifié	15min + 1Tr
11h05	11h20	Manche 1	Vendée Critérium A	12min + 1TR
11h25	11h40	Manche 1	Vendée Critérium B	12min + 1TR
11h45	12h	Manche 1	Vendée Criterium C	12min + 1TR
12h00	13h40	Repas		
13h40	13h55	Manche 1	Vendée Open NQ	12min + 1TR
14h	14h15	Manche 1	Vendée Minicross	10min +1TR
14h20	14h40	Manche 1	Vendée 85	15min + 1TR
14h45	15h05	Manche 2	Vendée Open Qualifié	15min + 1TR
15h10	15h25	Manche 2	Vendée Critérium A	12min + 1TR
15h30	15h45	Manche 2	Vendée Critérium B	12min + 1TR
15h50	16h05	Manche 2	Vendée Critérium C	12min + 1TR
16h05	16h20	Pause		
16h20	16h35	Manche 2	Vendée Open NQ	12min + 1TR
16h40	16h55	Manche 2	Vendée Minicross	10min + 1TR
17h	17h20	Manche 2	Vendée 85	15min + 1TR
17h20	17h40	Pause		
17h40	17h55	Consolante	Vendée Critérium NQ	10min + 1TR
18h	18h20	Manche 3	Vendée Open Qualifié	15min + 1TR
18h25	18h45	Finale	Vendée Critérium	15min + 1TR
19h	19h30	Remise des Prix		

● : poste de commissaire obligatoire pour la course.

— : Grillage de protection

····· : Mur de protection en pneu

P.P : Parc panneauteur

▨ : Saut

→ : Sens de circulation

Longueur du circuit: 1150m

Zone spectateurs

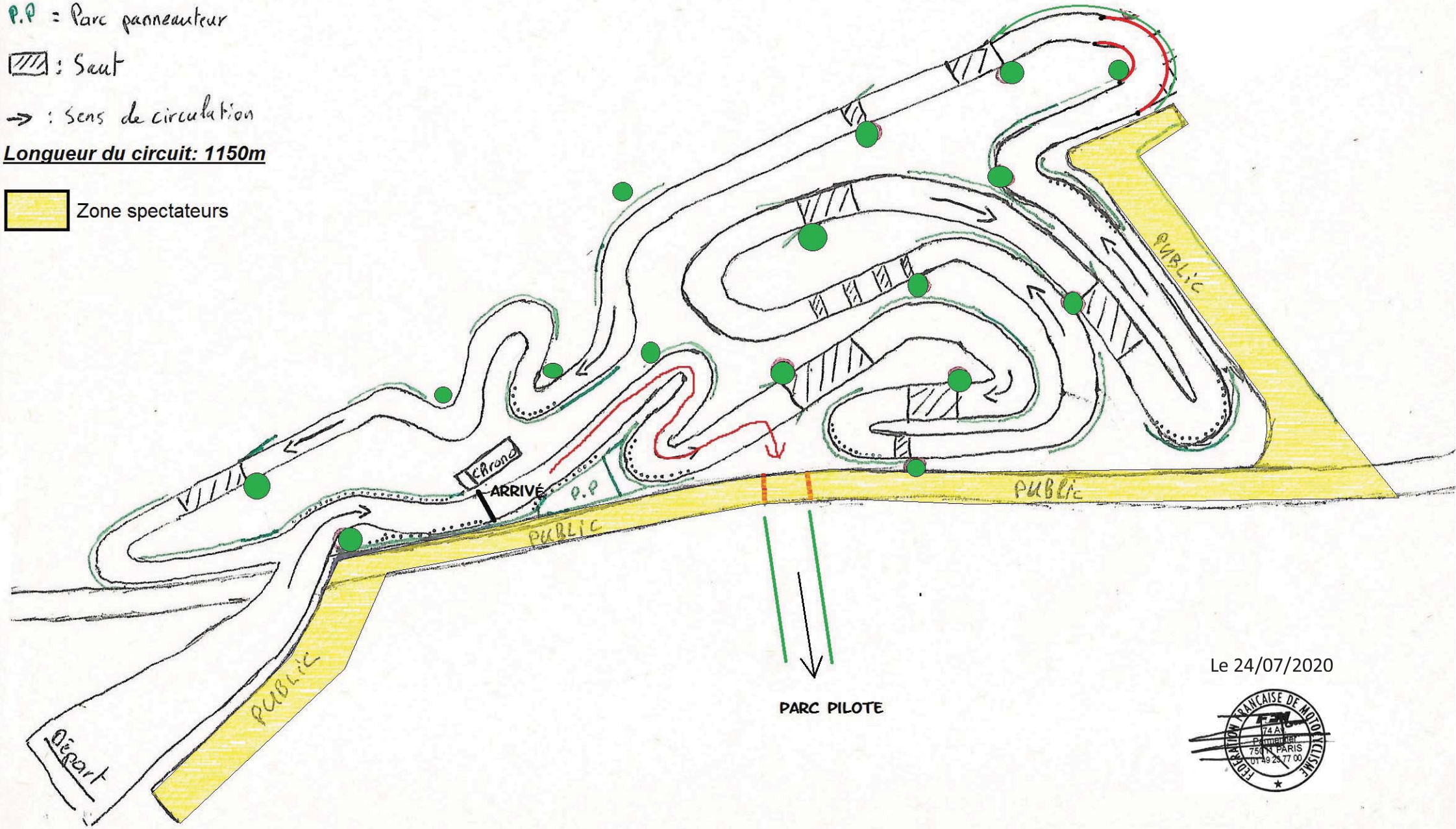

Le 24/07/2020

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 A
Permanter
75013 PARIS
01 49 25 77 00

Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB LES MORFALOUS
MAIRIE - 71 RUE GEORGES CLEMENCEAU - 85770 VIX

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11052694504-2023-01141** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE VIX** se déroulant à **VIX** du **09/04/2023** au **10/04/2023.**

Cette attestation est valable du **09/04/2023** à **9h** au **10/04/2023** à **22h**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport,** qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **LA DEFENSE** , le **28 janvier 2023**

Pour l'assureur par délégation,

Marsh
Société de courtage d'assurance et de réassurance
SAS au capital de 5 917 915 euros – Tour Ariane, 92088 Paris La Défense
RCS Nanterre 572 174 415 – Orias 07001037 – APE 6622Z
Société soumise au contrôle de l'ACPR

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme